SENSIBILISATION AUX CONTENUS MÉDIATIQUES TOXIQUES, AUX RISQUES DE L'UTILISATION D'INTERNET PAR LES JEUNES SANS UN CONTRÔLE PARENTAL.

Ikastola Oihana



Atelier présenté par : Frédérique PODOLAK

médiatrice numérique diplômée d'état.

Présentations

L'animatrice



Frédérique Podolak - médiatrice numérique diplômée.

- J'ai créé ma propre société « Présence Numerik ».
- J'ai travaillé avec la « **MedNum** » (grande actrice du numérique) à l'élaboration de tutoriels pour un site gouvernemental.
- J'interviens dans des structures diverses comme « **Pôle emploi** », St-Jean-de- Luz, le « **CSW** » (**C**ollectif **S**ocial Web), Bayonne.
- J'interviens également 3 à 4 fois par semaine dans une association « **Le MICA** » (**M**aison **I**nformatique **C**lub d'**A**nglet), et aussi pour les particuliers.

CLEFS ET SENSIBILISATION AU CONTRÔLE PARENTAL

Ikastola Oihana



"Donner des clefs aux parents pour contrôler et bloquer les contenus dangereux que les enfants regardent.

Sensibiliser à l'utilisation des consoles et jeux en réseau."

BUT DE L'ATELIER

Répondre à la demande du **contrôle parental**, apporter les clefs pour décrypter et contrôler les contenus dangereux pour les enfants.

Certains contenus, non appropriés suivant l'âge, peuvent heurter, déstabiliser, voire donner de mauvais exemples aux enfants.

Il existe de nombreuses applications, pour ordinateur, tablettes et smartphone pour y parvenir, on peut noter les plateformes d'aide en ligne.



Plan de l'atelier

1- Sensibilisation de l'autorité parentale des enfants vulnérables aux risques et dangers de l'utilisation des moyens de communication numériques, sans ou peu de contrôle tutélaire.

2- Explications des dangers auxquels les enfants sans surveillance sont

exposés.

3- Prise de conscience des responsables des jeunes enfants placés sous leur garde et analyse de leurs compétences.

- 4- Découverte des outils de prévention (CNIL, CSA, campagnes de publicité diverses) à l'attention et l'usage des tuteurs.
- 5- Prévention et anticipation de ces risques pour permettre de les éviter.



En famille Campagne de sensibilisation



La télé des enfants



Les secteurs et enfants concernés.

Les chiffres:

Pourcentage d'enfants par tranche d'âge sur les réseaux + détail des réseaux.

Pourcentage des enfants qui ont déjà été victimes de cyberviolences, et de cyberharcèlement.

Les moyens d'actions :

Accompagner les parents dans l'éducation au numérique

Promouvoir des outils de contrôle parental respectueux de la vie privée et de l'intérêt de l'enfant

Sensibilisation de l'autorité parentales aux contenus dangereux pour mineurs

1- Encadrer la capacité d'agir des mineurs en ligne

https://www.cnil.fr/fr/recommandation-1-encadrer-la-capacite-dagir-des-mineurs-en-ligne

Les mineurs s'inscrivent massivement sur les réseaux sociaux. En créant leur compte et en cochant les cases des conditions générales d'utilisation du service (CGU), ils s'engagent, de fait, dans une démarche d'ordre contractuel.

Ceci met en lumière un certain décalage entre le droit et les pratiques.



«On n'a pas conscience de ce qu'on accepte»

Citation d'un enfant lors d'un atelier design CNIL pour les 11-14 ans

Sensibilisation de l'autorité parentales aux contenus dangereux pour mineurs

1- Encadrer la capacité d'agir des mineurs en ligne

À savoir :



63 % des moins de 13 ans ont au moins un compte sur un réseau social Instagram rassemble 58 % des 11-14 ans et 89 % des 15-18 ans Snapchat est plébiscité par 75 % des 11-14 ans et 88 % des 15-18 ans Youtube est visité par 78 % des 11-14 ans et 75 % des 15-18 ans Tiktok est passé de d'environ 30 % à presque 50 % d'utilisateurs chez les 11-18 ans de 2020 à 2021 ; son utilisation a plus que doublé chez les 15-18 ans.

(Source : Enquête Génération numérique « les pratiques numériques des jeunes de 11 à 18 ans », mars 2021

LES OUTILS

Tableau des outils

La géolocalisation, Il existe cependant des solutions de contrôle parental sur mobile.

- Fouguier/Flickr/CC Des adolescents.
- Google Family Link.
- 01net.com L'application Family Link de Google.
- Apple Temps d'écran.
- 01net Temps d'écran.
- Orange Bouygues Telecom, Orange et SFR proposent des options de contrôle parental mobile.



Les conseils de la CNIL

Découvrez les 8 recommandations de la CNIL

1 - Encadrer la capacité d'agir des mineurs en ligne



Sensibilisation de l'autorité parentales aux contenus dangereux pour mineurs

1- Encadrer la capacité d'agir des mineurs en ligne

À savoir :



63 % des moins de 13 ans ont au moins un compte sur un réseau social Instagram rassemble 58 % des 11-14 ans et 89 % des 15-18 ans Snapchat est plébiscité par 75 % des 11-14 ans et 88 % des 15-18 ans Youtube est visité par 78 % des 11-14 ans et 75 % des 15-18 ans Tiktok est passé de d'environ 30 % à presque 50 % d'utilisateurs chez les 11-18 ans de 2020 à 2021 ; son utilisation a plus que doublé chez les 15-18 ans.

(Source : Enquête Génération numérique « les pratiques numériques des jeunes de 11 à 18 ans », mars 2021



Sensibiliser les parents

Sensibiliser les parents sur le regard de leurs enfants à l'égard de la TV et de leur environnement!

Enfants concernés : de la naissance à 11/12 ans dans le cadre de mon intervention...

Un enfant est observateur, même si leurs parents ne le voient pas ! Une publicité peut être choquante !

Il est important de ne pas laisser seul un enfant devant la TV! Bloquer des applis, c'est bien! Mais l'enfant va considérer ceci comme de l'intrusion, il faut en prendre conscience! Bien sûr qu'il est possible de bloquer certains dangers, mais cela passe par de la communication!!!





Vidéo préventive

Campagne CSA

Campagne CSA

LE HARCÈLEMENT

Le harcèlement est partout ! Il est impératif de se protéger et protéger nos enfants !!! Le harcèlement scolaire ?

La démarche est elle après installation de liberté, ou est elle en prévention ? Il sera important avant de faire plaisir à votre enfant, de vérifier les avantages et les inconvénients de votre offre !

Jouets connectés, ordinateur, tablette, smartphone...

Tout ceci doit être réfléchi!

Ce n'est pas parce que des amis l'ont offert à un de leur enfant que vous en connaissez tous les bienfaits ou malfaits !!!

Nous ne sommes pas dans le paraître!

Bien sûr qu'offrir un téléphone à votre enfant, pour qu'il puisse vous joindre (ce sont plutôt les parents qui souhaitent joindre leurs enfants) c'est rassurant!

A savoir, sans discussions avec votre enfant, un copain peut lui trafiquer son téléphone, pour lui apprendre à vous bloquer, ou passer outre vos impératifs et pourquoi pas avoir un contrôle de son téléphone, son mail, sa console, son compte Google ou Netflix...

5 : promouvoir des outils de contrôle parental respectueux de la vie privée et de l'intérêt de l'enfant

Tableau des outils

Les dispositifs de contrôle parental constituent un outil de protection des enfants en ligne. Toutefois, la CNIL appelle à la vigilance face à certaines fonctionnalités très intrusives qui pourraient donner à l'enfant le sentiment d'une surveillance permanente.

« Une fois j'ai dépensé 200-300 euros dans un jeu sans m'en rendre compte – je n'arrivais jamais à gagner. (...) c'est arrivé sur la facture de téléphone »

Témoignage d'un adolescent lors d'un atelier destiné à des jeunes de 15-17 ans

De nombreuses initiatives émergent pour promouvoir le contrôle parental. Elles s'expliquent par la prise de conscience accrue des risques auxquels sont exposés les mineurs en ligne, dans un contexte de lutte contre l'exposition des jeunes à des contenus pornographiques, au cyberharcèlement et à toutes les formes de cyberviolences.

Cette préoccupation n'a fait que se renforcer avec la crise sanitaire, dont les effets ont contribué à augmenter les pratiques numériques des mineurs. Toutefois, la mise en place d'un contrôle parental reste assez minoritaire en France, parce que les parents demeurent peu convaincus de leur efficacité, considèrent que ce type d'outils est trop technique et complexe, voire n'en connaissent pas l'existence.

5 : promouvoir des outils de contrôle parental respectueux de la vie privée et de l'intérêt de l'enfant

Tableau des outils

Les mineurs ne sont pas nécessairement en capacité d'appréhender pleinement les risques qu'ils encourent et de prendre des décisions informées sur Internet. Les parents doivent ainsi pouvoir disposer d'outils efficaces pour les accompagner dans leur vie en ligne.

Toutefois, l'installation de dispositifs de contrôle parental peut impliquer une collecte importante de données personnelles concernant le mineur, qui ne sont pas toujours justifiées ou qui peuvent paraître excessives (p. ex. géolocalisation en permanence), ce que reflète le tableau-ci-dessus. Par ailleurs certaines fonctionnalités assez intrusives tendent à transformer le contrôle parental en une forme de surveillance qui comporte certains risques :

La nécessité d'accompagner les parents dans l'éducation au numérique

La reconnaissance d'une forme d'autonomie des mineurs dans leurs pratiques numériques n'a pas vocation à exclure les titulaires de l'autorité parentale, bien au contraire, puisqu'ils constituent des acteurs de tout premier plan de l'autonomisation progressive des mineurs.

A savoir:

57 % des parents affirment ne pas utiliser actuellement d'outil de contrôle parental

44 % des parents ne se sentent pas ou pas assez accompagnés dans l'encadrement des pratiques numériques de leurs enfants



60 % des parents indiquent ne pas savoir vers quelle administration se tourner si leur enfant est victime de cyberviolence

(Source : sondage IFOP « Les comportements digitaux des enfants » pour la CNIL, février 2020)

3 - Accompagner les parents dans l'éducation au numérique

2 : encourager les mineurs à exercer leurs droits

Plusieurs raisons juridiques et pratiques militent en faveur de l'exercice de ses droits numériques par le mineur lui-même.

«Je ne sais pas sur quel bouton appuyer»

Citation d'un enfant lors d'un atelier CNIL destiné aux 8-10 ans, à propos de la volonté de supprimer une photo

A savoir:

41 % des enfants ont déjà été victimes de cyberviolences, et 7 % de cyberharcèlement.

Seuls 10 % des enfants victimes de cyberharcèlement en parlent à leurs parents.

(Source: association E-enfance)

Cyberviolence: Elle se définit comme un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe aux moyens de courriels, SMS, réseaux sociaux, jeux en ligne, etc.

Cyberharcèlement: Le harcèlement en ligne est un harcèlement s'effectuant via internet (sur un réseau social, un forum, un jeu vidéo multijoueurs, un blog...). On parle aussi de **cyberharcèlement**. Les propos en cause peuvent être des commentaires d'internautes, des vidéos, des montages d'images, des messages sur des forums...



2 - Encourager les mineurs à exercer leurs droits

3 : accompagner les parents dans l'éducation au numérique

Les parents sont des acteurs de premier plan de l'éducation au numérique des mineurs. Afin de mener à bien cette mission, ils doivent être mis en capacité de les accompagner dans la protection de leurs droits, dans le respect de leur intérêt supérieur.

« Les parents sont souvent dépassés »

Citation d'un jeune lors d'un atelier destiné aux 15-17 ans à qui l'on demande « Sur internet, quand un enfant ou un adolescent a un souci, à qui peut-il s'adresser ?



4 : rechercher le consentement d'un parent pour les mineurs de moins de 15 ans

Le droit accorde une certaine place au consentement du mineur pour le traitement de ses données, accompagné de celui de ses parents lorsqu'il a moins de 15 ans. La CNIL précise le sens et la portée du consentement du mineur et de celui de ses parents.

4 - Rechercher le consentement d'un parent pour les mineurs de moins de 15 ans



Contrôle parental : Exemples de dispositifs existants

Filtrer les contenus inappropriés

Encadrer les pratiques de l'enfant

Surveiller les pratiques de l'enfant

Directement au niveau de l'appareil

Limiter son temps d'écran

Accéder à son historique en ligne

Depuis l'application ou le service

Encadrer ses interactions

Accéder aux conversations et aux contenus échangés



Interdire/Devoir autoriser ses dépenses en ligne Être informé de sa géolocalisation ou de ses transactions

Les outils de contrôle parental respectueux de la vie privée et de l'intérêt de l'enfant

Les mineurs ne sont pas nécessairement en capacité d'appréhender pleinement les risques qu'ils encourent et de prendre des décisions informées sur Internet. Les parents doivent ainsi pouvoir disposer d'outils efficaces pour les accompagner dans leur vie en ligne.

Toutefois, l'installation de dispositifs de contrôle parental peut impliquer une collecte importante de données personnelles concernant le mineur, qui ne sont pas toujours justifiées ou qui peuvent paraître excessives (p. ex. géolocalisation en permanence), ce que reflète le tableau-ci-dessus

Par ailleurs certaines fonctionnalités assez intrusives tendent à transformer le contrôle parental en une forme de surveillance qui comporte certains risques :

- •Le risque d'altérer la relation de confiance entre les parents et le mineur : ce dernier peut être incité à mettre en place des stratégies de dissimulation pour ne pas partager des informations avec ses parents.
- •Le risque d'entraver le processus d'autonomisation du mineur : l'impression d'être surveillé peut conduire le mineur à s'autocensurer, au risque de limiter sa liberté d'expression, son accès à l'information et le développement de son esprit critique.
- •Le risque d'habituer le mineur à être sous surveillance constante, et ainsi à ne pas lui faire prendre conscience de la valeur individuelle et collective de sa vie privée dans une société démocratique.

Les conseils de la CNIL

Les dispositifs de contrôle parental proposés doivent être **conformes aux règles de protection des données**, et en particulier respecter :

un **principe de proportionnalité** prenant en compte l'intérêt de l'enfant, son âge et son niveau de maturité, en évitant de recourir à des dispositifs intrusifs tels qu'une géolocalisation permanente ;

un **principe de transparence** à l'égard de l'enfant en l'informant clairement des modalités du contrôle parental ;

un **principe de sécurité** des données du mineur, afin de s'assurer que des tiers n'aient pas accès à des informations sur le mineur (p. ex. coordonnées de géolocalisation du mineur).

La CNIL estime qu'il serait nécessaire d'évaluer, en concertation avec les autres acteurs publics et les opérateurs concernés, dans quelle mesure les dispositifs proposés sur le marché se conforment au RGPD.

Cette évaluation permettrait de proposer aux parents une liste de dispositifs pleinement respectueux de l'intérêt supérieur de l'enfant et de sa vie privée.

Pour approfondir

- > Jouets connectés : quels conseils pour les sécuriser ?
- > Montres connectées pour enfants : quels enjeux pour leur vie privée ?
- > Sécurisez l'environnement numérique de votre enfant avec le contrôle parental Unaf
- > [Infographie] Il était une fois l'ours connecté mal sécurisé
- > Professionnels : adoptez les six bons réflexes
- >Promouvoir des outils de contrôle parental respectueux de la vie privée et de l'intérêt de l'enfant